



**COMMUNE DE
DOMALAIN**
(Ille et Vilaine)

Séance du jeudi 11 octobre
2018

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le onze octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux, le 4 octobre.

Présents : M. OLIVIER Christian, M. TESSIER Daniel, Mme PINCEPOTTE Monique, M. ROLLAND Pierre, Mme CHEVRIER Christine, Mme DOINEAU Brigitte, Mme BASLE Marie-Josèphe, Mme RESTIF Isabelle, M. DESILLE Yvan, M. FOLLIOU Philippe, Mme DUFLOS Béatrice, Mme LIGOT Brigitte, M. BOULANGER Jean-François, Mme FURON Maryse, M. VETIER Antony,

Absent(e) excusé(e) ayant donné procuration :

Nombre de conseillers	:	19
En exercice	:	18
Présents	:	15
Pouvoirs	:	0
Votants	:	15

Absents excusés: M. HUET François M. GALLON Loïc,,

Absents : M. SUBIRY Antony

Secrétaire de séance : M. VETIER Antony.

Le compte rendu de la séance du conseil du 12 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter 2 points à l'ordre du jour à savoir : 2 avenants pour la Zac des Cerisiers :

L'assemblée accepte à l'unanimité cet ajout (il s'agit des points 5 et 6).

ORDRE DU JOUR :

Finances, Budget

1. Budget général de la commune -Décision modificative n°3
2. Assainissement collectif : tarifs 2019
3. Demande de subvention Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque
4. Indemnité Receveur municipal
5. ZAC « Les Cerisiers » -Lot n°2 - Avenant N° 2 Entreprise LEMEE
6. ZAC « Les Cerisiers » -Lot n°1 - Avenant N° 1 Entreprise LEMEE

Affaires foncières, Domaine et Patrimoine

7. Extension du Centre de Secours

Voirie

8. Contrat Entretien Radar pédagogique

Autres domaines de compétences

9. Convention de mandat Service Commun d'Achats

Rendu compte des décisions prises en vertu de la délégation faite au Maire (articles L 2122-22 et L2122-23)

1. Equipement de convecteurs des logements Résidence des Bruyères

Point pour information ne faisant pas l'objet de délibération

1. Présentation du rapport assainissement collectif 2017
2. Présentation du rapport SIEFT service public eau potable 2017
3. Information sur la mise en location du restaurant
4. ZAC Les Cerisiers : avancement du chantier
5. Cérémonie des vœux et repas de la municipalité 2019

Finances, Budget

2018.10.001. Budget général de la commune -Décision modificative n°3

Il est nécessaire d'équiper les pavillons de la résidence des bruyères de radiateurs.

Cette dépense s'élève à 12 383,30 € TTC.

Il convient donc de faire une décision modificative par virement de crédit, afin de pouvoir régler cet achat.

La somme nécessaire à cet achat sera prise sur la ligne des dépenses imprévues.

Le virement de crédit fait sera de 13 000 €

INVESTISSEMENT

DO20 dépenses imprévues	-13 000 €
D- 2132-129 Immobilisations corporelles	+13 000 €
TOTAL	0 €

Vu le C.G.C.T.,

Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- ***De voter une décision modificative du budget, en prenant 13 000 € sur la ligne des dépenses imprévues pour permettre de payer l'acquisition des radiateurs des pavillons de la résidence des bruyères.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.***

Vote : pour 15, contre : 00, abstention : 00

2018.10.002. Assainissement collectif : tarifs 2019

Christian OLIVIER, Maire, expose :

Les tarifs appliqués en 2018 sont les suivants :

Part fixe = abonnement : 100,78 € TTC (le service n'est pas assujetti à la TVA)

Part proportionnelle = en fonction de la consommation :

– Tarif n°1 (de 0 à 100 m³) : 1,43 €

– Tarif n° 2 (au-delà de 101 m³) : 1,27 €

Foyers n'ayant qu'un puits :

– part fixe = 100,78 € TTC

– part proportionnelle : 30 m³ par habitant aux tarifs 1 et 2 suivant le nombre de personnes du foyer

Foyer ayant un compteur et un puits :

- 30 m³ par personne vivant au foyer (avec tarifs 1 et 2 suivant le nombre de personnes) moins la consommation déjà facturée par VEOLIA (abonnement facturé par VEOLIA)

En 2017, pour un foyer consommant 120 m³, le coût de l'assainissement s'élève à 269,18 € sur une facture totale de 617.39 € TTC. La recette globale pour la Commune s'est élevée à la somme de : 78 794,67 €. Les tarifs n'ayant pas été modifiés en 2018, elle devrait être à peu près du même montant en 2018.

Ces recettes permettent de financer les emprunts en cours, la prestation de VEOLIA, et les travaux divers (évacuation des boues).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- **De reconduire les tarifs actuels de la surtaxe assainissement pour l'année 2019**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour 15, contre : 00, abstention : 00

2018.10.003. Demande de subvention Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque

La fondation Maréchal Leclerc va faire éditer un guide touristique « voie de la 2^{ème} DB ». Cette voie va de Saint Martin de Varreville à Strasbourg. Domalain fait partie des 80 villes traversées. La traversée de Domalain a eu lieu le 7 août 1944.

La fondation demande des subventions aux villes traversées par cette voie.

Monsieur Le Maire propose de verser une subvention de 200 euros.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- **De verser une subvention de 200 € à cette fondation**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour 15, contre : 00, abstention : 00

2018.10.004. Indemnité Receveur municipal

Mr Didier CREAC'H est le receveur municipal de la Trésorerie de Vitré. Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 définissant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil pouvant être allouée aux comptables du Trésor chargé des fonctions de receveur des collectivités locales, il demande si le Conseil Municipal accepte de lui octroyer cet avantage.

Le montant pouvant lui être versé, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, s'élève à 503.81 € brut au taux de 100 %, et 241,67 € brut pour un taux de 50 % (218,63 € net).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à la majorité des votants (vote à main levée) :

- **D'accepter, cette indemnité au taux de 50 % au profit de Monsieur CREAC'H.**
- **De préciser que cette décision n'est valable que pour un an**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour 14, contre : 01, abstention : 00

2018.10.005. ZAC « Les Cerisiers » - Lot 2 Avenant N° 2 –Entreprise LEMEE

Le lot n°2 ASSAINISSEMENT et EAUX PLUVIALES tranche ferme pour la ZAC « LES CERISIERS » a été attribué à la société LEMEE pour un montant de 116 406,50 € HT. Il est nécessaire de remplacer le réseau EP à la limite du lotissement avec la 2^{ème} tranche afin de le renforcer. Un avenant est donc nécessaire pour le changement de diamètre des tuyaux à savoir : tuyaux diamètre 400. Cet avenant représente une plus-value de 556,50 € HT.

Montant du marché avant cet avenant :	116 406,50 € HT
Avenant n°2 (en plus) :	556,50 € HT
Montant du marché après cet avenant :	116 963,00 € HT

Vu le C.G.C.T.,
Vu le budget communal,
Vu l'avenant présenté par l'entreprise,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- **D'accepter cet avenant de 556,50 € HT – 667,80 € TTC**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour 14, contre : 00, abstention : 01

2018.10.006. ZAC « Les Cerisiers » - Lot 1 Avenant N° 1 –Entreprise LEMEE

Le lot n°1 TERRASSEMENT VOIRIE tranche ferme pour la ZAC « LES CERISIERS » a été attribué à la société LEMEE pour un montant de 310 856 ,60 € HT. Le terrassement et l'évacuation des déblais du bassin d'eaux pluviales a été omis dans le marché. Un avenant est donc nécessaire afin que ces travaux puissent être réglés. Ces travaux s'élèvent à 4 920 € HT.

Montant du marché avant cet avenant :	310 856,60 € HT
Avenant n°1 (en plus) :	<u>4 920,00 € HT</u>
Montant du marché après cet avenant :	315 776,60 € HT

Vu le C.G.C.T.,
Vu le budget communal,
Vu l'avenant présenté par l'entreprise,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- **D'accepter cet avenant de 4 920 € HT – 5 904 € TTC**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour 15, contre : 00, abstention : 00

Affaires foncières, Domaine et Patrimoine

2018.10.007. Extension du Centre de Secours - achat de parcelle

Une extension du centre de secours de Domalain doit être réalisée par le SDIS.
Pour réaliser cette extension, il est nécessaire d'acquérir 13 m² à Mme HELESBEUX Rosalie.
Monsieur Le Maire propose de payer ce terrain 10 € le m², ce qui représenterait une dépense de 130 €.

La propriétaire accepte ce prix.

Comme pour toute acquisition, la commune supportera également les frais d'actes et de bornage.

Vu le C.G.C.T.,
Vu le budget communal,
Vu le projet du SDISS

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- **D'acquérir les 13 mètres carré nécessaires à l'extension du centre de secours.**
- **De proposer le prix de 130 € pour cette acquisition.**
- **De régler les frais de bornage**

- ***De supporter les frais d'actes.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les documents se rapportant à cette décision.***

Vote : pour 15, contre : 00, abstention : 00

VOIRIE

2018.10.008. Contrat d'entretien radar pédagogique.

La société Elancité, qui a vendu les radars pédagogiques propose des contrats d'entretien pour un montant annuel de 199 €HT (238,80 € TTC) par radar. La commune possède 3 radars.

Ce contrat a été envoyé pour le radar le plus récent et la société ne sait pas si elle fera ou pas des contrats pour les plus anciens, ni à quel prix s'élèveraient ces contrats, si elle en faisait.

Les radars ne sont jamais tombés en panne.

Monsieur Le Maire propose de ne pas prendre ces contrats.

Vu le C.G.C.T.,
Vu le budget communal,
Vu le contrat d'entretien proposé

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- ***De ne pas prendre de contrats d'entretien pour ces radars***

Vote : pour 15, contre : 00, abstention : 00

COMMANDE PUBLIQUE

2018.10.009. Convention de mandat Service Commun d'Achat.

Les achats pour le restaurant scolaire sont fait par l'intermédiaire du SCA (Service Commun d'Achats).

A partir de 2019 Le SCA organisera une mise en concurrence dans le respect de la commande publique en référence à l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret 2016-360 du 25 mars 2016.

La mise en concurrence étant obligatoire pour les acheteurs publics, cette démarche permet à la commune d'acheter au SCA en respectant les règles.

Pour cette mise en place il est nécessaire de signer une convention de mandat pour la passation de marchés publics de fournitures et de services avec le SCA.

Vu le C.G.C.T.,
Vu le budget communal,
Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015
Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat pour la passation de marchés publics de fournitures et de services avec le SCA et tous les documents se rapportant à cette décision.***

Vote : pour 15, contre : 00, abstention : 00

RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION FAITE AU MAIRE (ARTICLES L 2122-22 ET L2122-23)

1. Equipement de convecteurs pour les pavillons de la résidence des bruyères :

Les pavillons de la résidence les bruyères vont être équipés de radiateurs ;
Monsieur Le Maire a signé un devis de 12 383,30 € TTC.

POINT POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

1 Présentation du rapport d'assainissement collectif 2017

Le service est exploité en régie. Un prestataire de service s'occupe des stations et effectue les factures aux usagers. Il s'agit de Véolia, en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2015. La durée du contrat est de 4 ans. Il se terminera donc le 31 décembre 2018. Actuellement une mise en concurrence est faite.

L'enfouissement des boues est faite tous les deux ans et a eu lieu en 2017 et 2018, la prochaine fois sera 2020.

Le nombre d'abonnés en 2017 est de 375. Les volumes facturés en 2017 sont de 28 642 m³ soit 76,37 m³ par abonné. Les ouvrages exploités sont les suivants :

- 1 station d'épuration de type boues activées d'une capacité de 1300Eq/hab
- 1 micro station d'épuration d'une capacité de 200Eq/hab
- 8 000 ml de réseau gravitaire

Des interventions sont réalisées régulièrement sur la station.

La qualité des rejets : Un technicien chargé de l'exploitation de la station effectue un suivi régulier (hebdomadaire) des paramètres analytiques de fonctionnement de la station pour vérifier le respect des normes de rejet imposées par l'arrêté préfectoral et effectuer des réglages en conséquence.

Les rejets sont conformes aux normes.

Conformément au Code Général des Collectivités, le rapport est présenté au Conseil Municipal.

2 Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le comité syndical est composé de 47 membres (délégués des communes adhérentes). Il y a 3 ou 4 réunions par an.

Le bureau syndical est composé de 8 membres élus par le comité. Le président est Monsieur Jean Pierre MARTIN.

Le syndicat intercommunal des eaux de la forêt du Theil est un syndicat de production et de distribution d'eau potable.

Une partie du service est exploitée en affermage. Le délégataire est VEOLIA EAU en vertu d'un contrat de 10 ans qui se terminera le 31 décembre 2020.

51 118 habitants sont desservis.

Les ressources propres 1 131 057 m³ prélevés sur 2 sites

Les volumes achetés 2 881 706

Volumes produits : 1 037 213

Volumes achetés pour distribués 2 881 706

Total des volumes mis en distribution 3 918 919 m³

Il y a 25 247 abonnés

En 2017 il a été vendu 3 150 921 m³ il y a 1 862 km de réseaux

La tarification comporte 4 parts :

- La part exploitant (Véolia)
- La part collectivité (SIEFT)
- La part Agence de l'eau Loire Bretagne
- La part Syndicat de production

Le service est assujettie à la TVA

Le syndicat a réalisé pour 3 394 671 € HT de travaux en 2017

Veolia a réalisé 34 439,49 € HT de travaux

Pour 2018 un programme d'extension et de renouvellement de canalisations devrait avoir lieu pour 5 255 000 € HT.

Conformément au Code Général des Collectivités, le rapport est présenté au Conseil Municipal.

3 Information sur la mise en location du restaurant

Le restaurant est mis en location gérance à partir du 29 octobre, et devrait ouvrir à cette même date. Le bail est signé pour 810 € par mois pour 3 ans.

4 ZAC des cerisiers : avancement du chantier

Les travaux suivent leurs cours. Le document de fin des travaux devrait intervenir vers le 15 novembre 2018.

5 Cérémonie des vœux et repas de la municipalité 2019.

Les vœux auront lieu le vendredi 11 janvier 2019 à 19 h 30.

Le repas de la municipalité aura lieu le samedi 12 janvier à 19 h 30.

Les travaux de modernisation de voirie commenceront à partir du 5 novembre 2018.

La commission voirie se réunira le samedi 10 novembre à 10 h 00

La commission urbanisme-logement se réunira le lundi 22 octobre à 20 h pour fixer le prix du m² des terrains de la ZAC des Cerisiers.

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d'affichage	Date d'envoi en préfecture
2018-10-001	Budget général de la commune -Décision modificative n°3	12 octobre 2018	12 octobre 2018
2018-10-002	Assainissement collectif : tarifs 2019	12 octobre 2018	12 octobre 2018
2018-10-003	Demande de subvention Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque	12 octobre 2018	12 octobre 2018
2018-10-004	Indemnité Receveur municipal	12 octobre 2018	12 octobre 2018
2018-10-005	ZAC « Les Cerisiers » - Lot 2 Avenant N° 2 – Entreprise LEMEE	12 octobre 2018	12 octobre 2018
2018-10-006	ZAC « Les Cerisiers » - Lot 1 Avenant N° 1 – Entreprise LEMEE	12 octobre 2018	12 octobre 2018
2018-10-007	Extension du Centre de Secours - achat de parcelle	12 octobre 2018	12 octobre 2018
2018-10-008	Contrat d'entretien radar pédagogique	12 octobre 2018	12 octobre 2018
2018-10-009	Convention de mandat Service Commun d'Achat.	12 octobre 2018	12 octobre 2018

Le prochain conseil aura lieu le lundi 5 novembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance,

VETIER Anthony